



Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole Jardinier Paysagiste

Secteur professionnel :
Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sports).

Niveau : 3

Diplôme visé : CAPA Jardinier Paysagiste - Relevant du Ministère de l'Agriculture - Durée : 2 ans

Prérequis : 3^{ème}, CAPA

Statuts : Apprentissage, Formation Initiale Scolaire, (F.P.C. nous consulter)

Un métier à la clé :

Cette formation pratique permet d'acquérir les connaissances théoriques et les savoir-faire techniques nécessaires pour devenir ouvrier qualifié.



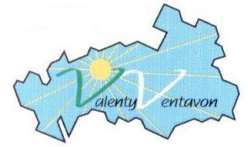
Présentation

Le jardinier ou la jardinière paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales. Il ou elle entretient les espaces verts ou les jardins, procède aux travaux d'aménagement (drainage, arrosage, décoration, plantation de végétaux d'ornement, etc.). De façon plus marginale, il ou elle peut aussi exercer pour les entreprises des territoires ruraux, de travaux forestiers ou agricoles, voire horticoles, Il ou elle entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs et les clients.

Objectifs généraux

Acquérir des méthodologies, des connaissances, des compétences professionnelles, des pratiques professionnelles, pour devenir un ouvrier qualifié.

Développer les compétences techniques, et les pratiques de création paysagère.



Compétences → Organiser son travail, réaliser des travaux d'aménagement, réaliser des travaux d'entretien, entretenir les matériels et équipements, communiquer en situation professionnelle.

Rythme pédagogique → Une formation par alternance qui s'appuie sur 28 semaines de stage professionnel en moyenne par an dans des entreprises de travaux paysagers, collectivités territoriales, et 12 semaines de formation théorique en moyenne par an associées à la pratique au sein de la Maison Familiale Rurale/CFA.

Blocs de compétences →

Blocs d'enseignement généraux

Expression française et communication, traitement de données mathématiques, pratique d'une langue étrangère, éducation physique et sportive, santé et sécurité et monde actuel.

Blocs d'enseignement professionnels

Entreprise et vie professionnelle, bases scientifiques des techniques professionnelles, techniques et pratiques professionnelles, module d'adaptation professionnelle (pluriactivité...), maintenance des matériels

Diplôme de niveau 3 dépendant du Ministère de l'Agriculture

Contrôle continu en cours de formation 80 % sur 2 ans.

Epreuves finales. 20 % sur 1 épreuve (technique et du paysage) (oral).

. Taux de réussite 2022 : 100%

Taux d'insertion 2021 : 80%. 33% de poursuite de formation.

Débouchés → Vie active (ouvrier qualifié...)

Poursuite de formation :

CAP connexes. (Horticoles, mécanique de jardins et espaces verts). Certificat de spécialisation...,

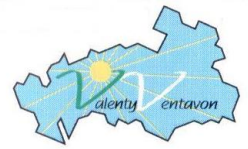
Bac Pro Aménagements paysagers....

Conditions d'admission → Le candidat peut être issu de :

Classe de 3^{ème}, de CAPA des secteurs de la production horticole.

Il doit participer à un entretien de motivation avec la direction.

Rentrée → en septembre pour le statut scolaire et durant tout le 1^{er} trimestre pour le statut de l'apprentissage.



Tarifs —> Statut scolaire

Demi-Pension 1164€/an Pension complète 1542€/an

Apprentissage

Demi-Pension 576€/an Pension complète 1263.60€/an

Possibilités d'aides des OPCO pour :

- Frais de formations
- Hébergements
- Repas

Les + de la MFR

S.S.T.

Internat

Vie collective

Accompagnement individuel

Petit groupe classe

Travaux pratiques

Equipements d'ateliers professionnels

Chantiers écoles + visites d'entreprises

Mobilité

Accessible aux personnes en situation de handicap.

Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique.